

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2025

Date d'affichage : 09/07/2025

Date de réunion : 15/07/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Le 15 juillet 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, M. SALLES Daniel, Les Conseillers

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme HILLIOU Evelyne et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René,

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Manuella HAMEL, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU et M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël ROGER.

Vote pour la création d'un poste de rédacteur

Le Maire, Adrien JEHENNE, explique que dans le cadre des deux recrutements initiés pour remplacer deux agents qui, pour l'une part à la retraite et l'autre a quitté la collectivité il y a plusieurs mois, un seul poste a été pourvu. Il s'agit du poste d'agent d'accueil spécialisé en urbanisme. La personne recrutée prendra son poste au 1er septembre 2025.

Concernant le poste non pourvu malgré la réception de candidatures. Il a été décidé de déclarer infructueux ce recrutement et de le relancer en fin d'année, au retour de la DGS qui pourra non seulement participer au recrutement mais aussi accueillir la personne qui sera retenue.

Dans ce contexte, afin de recevoir des candidatures appropriées aux critères de sélection, il est proposé au Conseil de faire évoluer le poste et notamment son grade en recrutant un « rédacteur ».

L'objectif de cette nouvelle organisation est de faire face à l'évolution croissante des missions de la collectivité et au besoin d'un renfort qui se fait sentir, en effet, le volume de travail actuel dépasse les capacités des agents en place, entraînant des retards ou des risques d'erreurs.

L'objectif est de garantir une meilleure fluidité du service, de renforcer la réactivité des équipes, et assurer le respect des normes législatives, réglementaires et comptables.

Cela apportera des gains de réactivité et de qualité dans les réponses aux administrés, le soulagement des services existants par une meilleure répartition des tâches et in fine, la valorisation de l'image de la mairie grâce à une gestion fluidifiée.

En parallèle, il conviendra de fermer le poste actuel et vacant de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 15 JUILLET 2025.

Le secrétaire de séance
Mickaël ROGER

Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20250715-2025-07-02-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2025

